

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D. 2022/056

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de NERNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian BREUZA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Date de la convocation : 17 octobre 2022

PRESENTS : Christian BREUZA, Marie-Pierre BERTHIER, Jérôme BAMBERGER, Michel FREDON, Thierry VIDAL, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : Laurent GRILLON
Geneviève GRAZ
Matteo BÄCHTOLD
Gunilla SKARIN PARTE représentée par Michel FREDON

SECRETAIRE DE SEANCE : Thierry VIDAL

OBJET : TARIFS 2023 DES PLACES DE STATIONNEMENT DANS LE PORT DE PLAISANCE DE NERNIER

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs des places de stationnement et services applicables,

Sur avis de la commission « Port », il est proposé de ne pas augmenter les tarifs.

Après débat, dans un contexte d'inflation, les élus présents plaident pour une augmentation modérée des tarifs du port à hauteur de 3 % à l'exception des nuitées,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 5 voix pour et 1 abstention (Michel FREDON) :

- **APPROUVE** une augmentation des tarifs de 3 % à l'exception des nuitées à compter du 1^{er} janvier 2023,
- **DIT QUE** les tarifs votés sont annexés à la présente décision,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative et comptable inhérente à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à NERNIER,
Les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BREUZA

Secrétaire de séance



Date de publication 24/10/2022